



STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 5 juillet 2021

Présent(s) : Christophe MORCILLO Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

➡ MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

La Commission du Statut de l'Arbitrage rappelle que les clubs qui ont obtenu le droit de demander des mutations supplémentaires pour la saison 2021-2022 (cf. PV n° 511 du 24 juin 2021) ont jusqu'au **15 juillet** pour exprimer ce besoin à la Commission (par courrier ou par courriel) en précisant la ou les équipes qui bénéficieront de ce(s) mutation(s) supplémentaire(s).

A ce jour, la Commission a reçu la réponse des seuls clubs suivants : ASJ PORTUGAIS SAINT-PRIEST

AS MANISSIEUX

FC CORBAS

US VAULX EN VELIN

FC PAYS DE L'ARBRESLE

➡ MUTATIONS D'ARBITRES

La Commission prend note des demandes de mutations des arbitres suivants :

Monsieur Serge RAVOT du club de Saint Jean Sports vers le club de Stade Ampleuisien.

Monsieur Moulay HAMAIZI du club de AS Dardilly vers le club de DOM TAC.

S'agissant de clubs recevant évoluant en championnat de la LAuRA Foot, il appartient à la Commission régionale du Statut de l'Arbitrage de traiter ces demandes.